



ÉCOLE SECONDAIRE SAMUEL-DE CHAMPLAIN
2740, avenue Saint-David, Québec (Québec) G1E 4K7 Tél. : 666-4500
ecolesamueldechamplain.ca

Centre de services
scolaire des
Premières-Seigneuries

Québec 



PROSPECTUS 2021-2022

Ensemble, créons un milieu de vie humain et stimulant où tous peuvent réussir et s'épanouir pleinement.

COLLABORATION HUMANISME RIGUEUR

Aux élèves,
Aux parents,
Aux membres du personnel,

Ce prospectus contient les informations relatives à l'offre de services aux élèves de l'école Samuel-De Champlain.

Il vous sera utile tout au long de l'année scolaire. N'hésitez pas à nous contacter pour des informations complémentaires.

Le projet éducatif, contrat de l'équipe de Samuel-Champlain, a été réalisé avec l'ensemble du personnel, en collaboration avec les élèves et les parents. Il est effectif de septembre 2019 à juin 2022. Nous vous invitons à en prendre connaissance [ICI](#) . Le projet éducatif d'une école guide les interventions à réaliser de façon concertée.

Nous vous invitons à visiter régulièrement le [site Internet](#) ainsi que la [page Facebook](#) de notre école. Ainsi, vous serez tenus informés de la vie scolaire de votre enfant.

ecolesamueldechamplain.ca

Notre vision : « *Ensemble, créons un milieu de vie humain et stimulant où tous peuvent réussir et s'épanouir pleinement* ». C'est dans un environnement empreint de collaboration, d'humanisme et de rigueur que nous accueillons et accompagnons votre enfant.

Karina Hayes
Directrice

PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Accueil – Réception

(418) 666-4500, poste 4513

L'équipe de direction

Direction : Karina Hayes

Agente de bureau cl. princ. : Geneviève Tremblay poste 4510

Directions adjointes :

Jean-Normand Tremblay – 1^{re} et 2^e secondaire

Stéphanie Comtois – 3^e secondaire et classes langagières

Fanny Duchesne – 4^e et 5^e secondaire, Pré-DEP, concentration DEP-DES et FPT

Secrétaire : Annie Blais poste 4530

Gestionnaire à l'administration d'établissement : Catherine Gagnon

Agent de bureau cl. princ.: Vincent Légaré poste 4540

Les services aux élèves

Orientation et information scolaire

Martine Deshaies poste 4507

Camille Arseneau poste 0230

Psychoéducation

Myriam Beaulieu-Lessard poste 1179

Mélanie Racine poste 4599

Psychologie

Alain Guillemette (sec. 1 à 5 et Pré-DEP) poste 4506

Johanne Fiset Paulin (classes langagières et FPT) poste 6375

Orthophonie

Andrée-Anne Boucher-Boily poste 4334

Marie-Aude Mercier poste 7167

Animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire

Hélène Pomerleau poste 4522

Bibliothèque

Caroline Gosselin poste 4543

Animation à la vie étudiante

Marie-Josée Vallière poste 0176

Frédérique Limoges poste 7162

Soutien aux élèves en difficultés de comportement et d'apprentissage

Éducateurs spécialisés : - Bernard Desrochers - Julie Martel
- Mylène Hubert - Caroline Verpaelst
- Karine Latulippe

Local Retrait poste 0199

Local TSA/Inter poste 4337

Santé

Louise Bouchard, infirmière CIUSSSCN poste 6026

Surveillants d'élèves

poste 4532

POLITIQUE DES ABSENCES ANORMALES OU NON-MOTIVÉES

BUT DE LA POLITIQUE

- Mettre en place des mesures qui nous permettent de répondre aux exigences de l'article 17 sur la loi de l'instruction publique.

Art. 17 : Les parents doivent prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse leur obligation de fréquentation scolaire.

*** Après 24 heures, une absence non-motivée devient une absence anormale.**

Vous pouvez nous aviser de l'absence de votre enfant, 24 heures/24
au numéro suivant : **(418) 666-4500, poste 4947**

1. L'élève doit assister à tous ses cours et périodes d'évaluation. Les absences sont motivées par les parents ou le tuteur légal seulement.
2. Les parents doivent aviser l'école de l'absence de leur enfant, et ce, dans un délai maximum de 24 heures après le début de l'absence. Pour ce faire, vous pouvez laisser un message sur la boîte vocale, faire parvenir une note, dûment signée, par l'entremise de votre enfant ou motiver directement l'absence dans le [Portail Mozaïk parents](#). Passé le délai de 24 heures, l'absence sera traitée comme non-motivée et la procédure prévue dans un tel cas sera appliquée.
3. En tout temps, l'école se réserve le droit d'exiger une pièce justificative du motif invoqué.
4. Il n'y aura pas de mesure spéciale de rattrapage après une absence non autorisée par l'école ou une suspension. La récupération de la matière vue pendant l'absence est de la responsabilité de l'élève.

Absence aux examens

Lors d'un examen, l'absence de l'élève sera motivée uniquement pour les raisons suivantes :

1. maladie ou accident confirmé par une attestation médicale;
2. mortalité d'un proche parent (billet du salon funéraire);
3. convocation au tribunal ou autres services juridiques.

Lorsqu'une absence est motivée, l'école peut organiser une reprise d'examen.

POLITIQUE DES RETARDS

Un retard peut être motivé seulement par :

- un billet signé par une personne en autorité dans l'école;
- un billet signé par les parents;
- un billet médical;
- [Portail Mozaïk parents](#)
- un courriel du parent (essdechamplain@csdps.qc.ca), **avant l'arrivée de l'élève.**;
- un appel du parent (418-666-4500, poste 4947) avec motif raisonnable, **avant l'arrivée de l'élève.**

Lorsque l'élève est en retard lors des 10 premières minutes, il se présente directement à son cours où l'enseignant consignera le retard. Après 10 minutes de retard, l'élève doit se présenter au local Retrait où il se verra remettre un billet de retard à présenter à son enseignant (e). Après 30 minutes, l'élève est dirigé au local Retrait où il y passera le reste de la période. Il est à noter qu'après trois retards, l'élève sera convoqué en retenue midi.

PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT OFFERTS À L'ÉCOLE

FORMATION GÉNÉRALE

L'école Samuel-De Champlain offre :

1. Une **formation générale** de la 1^{re} à la 5^e secondaire.
2. Pour des élèves à besoins particuliers : la formation préparatoire au travail (**FPT**), le programme de formation préparatoire au DEP (**PRÉ-DEP et concentration DEP-DES**) et le service spécialisé classes langagières (**CL**).
3. **Des programmes de concentrations :**
 - Science et technologie (1^{re}, 2^e et 3^e secondaire)
 - Arts visuels (1^{re}, 2^e et 3^e secondaire)
 - Danse (1^{re}, 2^e et 3^e secondaire)
 - Informatique (1^{re} à 5^e secondaire)
 - Soccer (1^{re} à 5^e secondaire)
 - Comédie musicale (1^{re} à 5^e secondaire)
 - Hockey (1^{re} à 5^e secondaire)
4. **Des cours à option pour les élèves de 4^e et/ou 5^e secondaire :**
 - Anglais
 - Art dramatique
 - Arts plastiques
 - Chimie
 - Musique
 - Multisports
 - Physique
 - Sensibilisation à l'entrepreneuriat

HORAIRE DE L'ÉCOLE

Horaire des cours en formation générale :

9 h 20	à	10 h 35 (1 ^{er} cours)
10 h 35	à	10 h 50 (pause)
10 h 50	à	12 h 05 (2 ^e cours)
12 h 05	à	13 h 30 (dîner)
13 h 30	à	14 h 45 (3 ^e cours)
14 h 45	à	15 h 00 (pause)
15 h 00	à	16 h 15 (4 ^e cours)

Horaire lors des sessions d'épreuves :

Un horaire particulier est affiché sur les babillards des différents secteurs quelques jours avant les sessions d'épreuves.

L'école est ouverte à partir de 8 h et ferme à 17 h 30.

De plus, les heures d'ouverture du secrétariat sont de 8h30 à 12h05 et 13h05 à 16h30

DATES IMPORTANTES

*** Il est possible que des directives précises en provenance du MEES nous forcent à modifier le calendrier scolaire. Nous informerons alors les parents de nos élèves.**

27 et 30 août :	Accueil
31 août :	Début des cours
14 septembre :	Assemblée générale des parents (élection des membres au conseil d'établissement)
Septembre et janvier :	Inscription aux activités socioculturelles et sportives
18 novembre :	Rencontre parents-enseignants (1 ^{re} communication)
28 janvier :	1 ^{er} bulletin
17 février :	Rencontre parents-enseignants 1 ^{er} bulletin
22 avril :	Communication aux parents
Dates à venir	Vaccination (3 ^e secondaire, 15 ans au 30 septembre)

*Les étapes se distribuent de la façon suivante :

Étape 1 : du 28 août 2021 au 14 janvier 2022
Session d'épreuves du 15 au 21 décembre 2021

Étape 2 : du 17 janvier 2022 au 23 juin 2022
Session d'épreuves du 3 au 8 avril 2022
Session d'épreuves de fin d'année du 15 au 23 juin 2022

NORMES DE PROMOTION ET RÈGLES DE SANCTION

NORMES DE PROMOTION

1^{ER} CYCLE

L'élève poursuit des apprentissages durant les deux années de ce cycle. Il y aura étude du dossier à la fin du cycle (bilan des apprentissages). Pour obtenir sa promotion, l'élève doit réussir ses 3 matières de base et accumuler 26 unités de 2^e secondaire.

2^E CYCLE

- PROMOTION PAR MATIÈRES

RÈGLES DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e et de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de la 5^e secondaire. Les unités obligatoires sont les suivantes :

- 6 unités de français de 5^e secondaire
- 4 unités d'anglais de 5^e secondaire
- 4 unités (CST) ou 6 unités (TS/SN) de mathématique de 4^e secondaire
- 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de 4^e secondaire
- 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de 4^e secondaire
- 2 unités d'arts de 4^e secondaire
- 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de 5^e secondaire

LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET AU COLLÉGIAL

Admission à la formation professionnelle :

La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu.

ou

La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 3^e, 4^e ou 5^e secondaire en français, anglais et mathématique, selon le programme choisi. Certaines conditions particulières peuvent également s'appliquer.

Admission à la formation collégiale :

Pour être admissible aux études collégiales, dans un programme menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) en enseignement préuniversitaire (général) ou en formation technique, l'élève doit :

1. Détenir un diplôme d'études secondaires (DES).
2. Réussir, s'il y a lieu, les préalables exigés par le programme (chimie, physique, mathématiques, etc.).
3. Répondre aux conditions particulières des cégeps (exigences physiques, tests de sélection, etc.).

RÈGLES DE VIE À L'ÉCOLE SAMUEL-DE CHAMPLAIN

À l'école Samuel-De Champlain, la relation que l'enseignant ou l'éducateur établit avec chaque élève est au cœur de l'intervention éducative. C'est par des interventions bienveillantes, prévisibles, cohérentes et constantes que l'élève développe son sentiment de sécurité. Ainsi, avant d'utiliser une fiche de retrait de classe, des interventions éducatives auront été faites auprès de l'élève afin de soutenir le développement des comportements attendus nécessaires à sa réussite scolaire. Nous distinguons deux types de manquement. À chacun de ces types de manquement correspond une procédure d'intervention éducative et responsabilisante; la distinction entre les deux fait référence à la gravité des gestes posés par l'élève.

Définition des manquements

Manquements	Manquements MAJEURS
Comportement de l'élève qui nécessite une intervention éducative de la part de l'intervenant témoin. Une démarche d'intervention graduée est préconisée.	Comportement de l'élève qui porte atteinte au bien-être physique et psychologique d'une personne ou d'un groupe de personnes et qui contrevient au bon déroulement de la vie scolaire. Ce type de manquement nécessite l'intervention de la direction et, au besoin, des services complémentaires.
<ul style="list-style-type: none"> - Langage inapproprié (sacres, ...) - Retard non-motivé - Oubli de matériel - Devoirs, travaux non faits ou en retard - Utilisation du cellulaire en classe (sans autorisation) - Port de casquette ou de couvre-chef - Vêtements inappropriés selon le code vestimentaire - Bousculade/chicane - Refus de faire le travail demandé - Autre 	<ul style="list-style-type: none"> - Refus de respecter une demande de l'adulte lorsqu'il est question de sécurité - Refus de s'identifier à l'adulte qui en fait la demande. - Impolitesse envers l'adulte - Violence verbale ou physique - Intimidation* / cyberintimidation / taxage / harcèlement - Possession / consommation / vente de stupéfiants - Geste portant atteinte à l'intégrité d'une personne (ex: utilisation de matériel électronique à cette fin) - Vandalisme / vol - Prendre une photo ou une vidéo d'une personne sans son consentement et/ou la partager à d'autres personnes <p style="text-align: center;">*Lié au plan d'action pour contrer la violence et l'intimidation</p>

Règles de vie	Raisons
<p>1) Je me respecte et je respecte les autres en gestes et en paroles</p> <p><i>Note :</i></p> <p><i>J'utilise le vouvoiement lorsque je m'adresse à un adulte.</i></p>	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à développer des relations interpersonnelles positives et harmonieuses; - à communiquer avec ouverture en acceptant les différences; - à exprimer mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique, selon les différents contextes; - à vivre en collectivité. <p>Ainsi, je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à maintenir un milieu de vie agréable et sécuritaire; - à créer un climat propice aux apprentissages.

Règles de vie	Raisons
<p>2) Je respecte le code vestimentaire de l'école</p> <p><i>Note :</i></p> <p><i>Se référer aux pictogrammes.</i></p>	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à respecter un code vestimentaire selon les lieux et, en particulier, à l'école; - à faire des choix appropriés selon le milieu de vie; - à vivre en collectivité.
<p>3) Je favorise une circulation sécuritaire en marchant, en libérant les endroits désignés et en m'assoiant aux endroits permis.</p>	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à vivre en collectivité. <p>Ainsi, je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à maintenir un climat agréable et sécuritaire; - à développer un milieu accueillant.
<p>4) Je suis présent et ponctuel à tous mes cours et à toutes mes activités avec le matériel nécessaire à mon travail scolaire.</p> <p><i>Notes :</i></p> <p><i>Au début de chaque période, je dépose mon téléphone dans la boîte ou dans la pochette prévue à cette fin dans la classe, à moins que mon enseignant le permette pour des fins pédagogiques.</i></p> <p><i>Lors des sessions d'évaluations, je laisse tout appareil électronique (téléphone, montre intelligente, etc.) à la maison ou dans mon casier.</i></p>	<p>Ainsi j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à être responsable et autonome; - à me discipliner dans l'organisation de mon horaire; - à utiliser les objets dans leur contexte approprié. <p>Ainsi je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au bon déroulement des cours; - à ma réussite scolaire en me donnant les moyens appropriés et nécessaires.
<p>5) Je fais le travail demandé au moment demandé.</p> <p><i>Notes :</i></p> <p><i>Le plagiat étant interdit, je rédige des travaux authentiques qui proviennent de mes propres idées et j'indique la référence de mes sources et des citations utilisées.</i></p>	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à être responsable et autonome; <p>Ainsi, je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au bon déroulement des cours; - à ma réussite scolaire en me donnant les moyens appropriés et nécessaires. - à créer un climat propice aux apprentissages.
<p>6) Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état.</p>	<p>Ainsi, j'apprends :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à reconnaître la valeur des choses; - à partager avec les autres des lieux et du matériel. <p>Ainsi, je contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à développer un milieu propre, agréable et sécuritaire; - à préserver la qualité de l'environnement. <p>Ainsi, j'ai accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à des lieux propres et à du matériel adéquat.

Par une démarche d'intervention graduée, nous accompagnons les jeunes dans le respect des règles de vie, le respect de soi, des autres et de son environnement et le développement de soi à travers l'adoption de bons comportements.

Code Vestimentaire



Par
Tatiana Abu Fadel



SERVICES À L'ÉLÈVE

A) LE SOUTIEN À L'ÉLÈVE

L'enseignant demeure le premier responsable de ses élèves. L'encadrement des élèves est également assuré par des enseignants tuteurs, des enseignants ressources, des éducateurs spécialisés et des surveillants d'élèves.

ENSEIGNANTS TUTEURS

Pour assurer le suivi disciplinaire et pédagogique des élèves de première et deuxième secondaire, de PRÉ-DEP et d'adaptation scolaire (FPT, CL), les élèves de chaque groupe bénéficient de l'accompagnement de son tuteur. Vous aurez la possibilité de rencontrer cet enseignant lors de la rencontre prévue au calendrier et/ou lors du plan d'intervention, s'il y a lieu.

ENSEIGNANTS RESSOURCES

Une équipe d'enseignants ressources accompagnent l'élève dans sa réussite au 1^{er} et 2^e cycle. Cet accompagnement se traduit par une présence en classe, des suivis hors-classe et des communications internes (équipe-école) et externes (parents et partenaires). L'enseignant ressource soutient l'élève dans ses difficultés et le guide vers la réussite.

ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

Des éducateurs spécialisés sont présents au local Retrait et au local Inter. Ces services permettent d'accueillir les élèves en difficulté, sortis de classe ou en suspension. De plus, ils assurent un suivi et un soutien quotidien en classe et hors classe.

SURVEILLANTS D'ÉLÈVES

Des surveillants d'élèves sont affectés à divers endroits dans l'école afin d'assurer la sécurité des élèves. C'est par une présence éducative et bienveillante le matin, le midi et en fin de journée qu'ils accompagnent les jeunes.

C'est auprès d'eux que les élèves peuvent récupérer, le cas échéant, les objets égarés. Ils sont aussi présents pour régler des problèmes relatifs aux cadenas, pour ouvrir un local (après autorisation), dispenser les premiers soins aux élèves, etc.

Enfin, si vous avez rendez-vous avec la direction ou un membre du personnel, les surveillants d'élèves vous accueilleront et vous dirigeront vers le secrétariat. Il est important de prendre rendez-vous au préalable à défaut de quoi, les surveillants pourraient vous refuser l'accès à l'école.

B) LA MOTIVATION DES ÉLÈVES

L'école récompense l'effort, le comportement et la réussite par divers moyens :

- Système de motivation personnalisé dans les classes, projets particuliers et système de motivation école :
 - exposition et mise en valeur des travaux d'élèves
 - tournois sportifs
 - concerts, spectacles, etc.
 - soirées de mérite en fin d'année scolaire (Gala des *Samuel*)
 - tirage de prix

C) ÉTUDE À L'ÉCOLE

L'élève inscrit à l'école secondaire Samuel-De Champlain doit réaliser des travaux scolaires qui demandent en moyenne soixante minutes par jour. Afin de faciliter la réalisation des travaux et l'étude, l'élève est invité à se présenter à la bibliothèque.

D) RÉCUPÉRATION

Plusieurs enseignants organisent des périodes de récupération. Celles-ci se réalisent pendant la période du dîner. L'horaire est déposé sur le site Internet de l'école.

L'élève pourra, selon ses besoins et les exigences de la promotion, être invité ou convoqué à la récupération ou à des activités de remédiation organisées en cours d'étape. Des cours d'appoint seront également offerts en début d'année pour les élèves ayant terminé leur 1^{re} secondaire en juin et au printemps pour tous les niveaux. Vous recevrez l'information en temps et lieu. Des coûts financiers y seront associés. Ces cours seront dispensés si le nombre d'élèves inscrits est suffisant.

E) CONSOMMATION DE TABAC ET VAPOTAGE

Selon la loi, il est interdit de fumer et de vapoter sur les terrains de l'école (aires de détente, entrées, stationnement).

Pour de l'aide afin de cesser de fumer : [Centre d'abandon du tabagisme](#)

F) CONSOMMATION DE STUPÉFIANTS

Il est strictement interdit de consommer du cannabis sur les terrains de l'école et/ou de se présenter en état de consommation. La légalisation du cannabis ne permet pas aux jeunes mineurs de consommer. Ainsi, le protocole d'intervention en vigueur à l'école s'applique. Vous pouvez vous référer à l'agenda pour plus d'informations.

G) AUTRES SERVICES OFFERTS AUX ÉLÈVES

Vestiaires

Tous les élèves se voient attribuer un casier. Au deuxième cycle, les élèves doivent le partager avec une autre personne. Il est important de cadenasser son casier même si aucun objet de valeur ne doit y être laissé. **L'école n'est pas responsable des vols, des pertes et des bris. L'élève ne peut changer de casier sans autorisation.**

Infirmière scolaire

Le bureau de l'infirmière relevant du CIUSSCN est situé au local **457**. Elle est présente à temps partiel selon l'horaire affiché de façon hebdomadaire sur la porte de son bureau. Également, des trousseaux de premiers soins sont disponibles dans les endroits à risque plus élevé. Pour obtenir des informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer au (418) 666-4500, poste 6026 Les informations données sur la fiche santé de votre enfant sont compilées par celle-ci et acheminées aux intervenants concernés.

Repas

La cafétéria offre un repas complet (soupe, assiette principale, dessert et breuvage) au coût de 6,60 \$. Vous pouvez vous procurer des jetons (10 jetons : 65 \$) pour les repas. L'horaire est de **12 h 05 à 13 h 20**. Le comptoir *express* est ouvert le matin (8 h 30) et lors des pauses. Plusieurs fours micro-ondes sont mis à la disposition des élèves.

Transport

L'organisation du transport relève du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries. L'école travaille en collaboration avec le Service du transport afin de veiller à l'adoption de comportements sécuritaires à bord de l'autobus. Vous pouvez communiquer directement avec eux au **(418) 821-4358**.

LA VIE SCOLAIRE

LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET SOCIOCULTURELLES

<u>Techniciennes en loisir :</u>	Marie-Josée Vallière et Frédérique Limoges
<u>Inscription :</u>	Septembre et janvier
<u>Clientèle :</u>	Tous les élèves
<u>Types d'activités :</u>	Intra-muros et interscolaires

Sportif Intra-mural

Activités sportives sur l'heure du dîner dans les disciplines suivantes : badminton, basket-ball, conditionnement physique, Dek hockey, Mississippi, ping-pong, volley-ball, etc. Le laissez-passer est obligatoire afin d'avoir accès au bloc sportif et à la salle de conditionnement physique. Les activités sont organisées en fonction du nombre de participants. Ces activités sont gratuites.

Sportif Interscolaire

Activités sportives permettant de représenter l'école dans les ligues interscolaires. Les pratiques se déroulent le midi, en fin de journée ou en soirée. Les parties se déroulent le soir et la fin de semaine. Les disciplines seront retenues selon le nombre d'inscriptions. Des coûts peuvent être rattachés à ces activités.

Les activités sportives se déroulent en présence d'enseignants ou d'entraîneurs qualifiés affectés à cette tâche.

Socioculturel

En plus des activités sportives, l'élève est invité à s'inscrire à différentes activités socioculturelles qui se déroulent principalement à l'heure du dîner et parfois en fin de journée. Ces activités sont gratuites.

Des activités créatives (arts, danse, musique, théâtre), scientifiques, de robotique, d'informatique, d'engagement communautaire, d'implication (comités, parlement étudiant, radio étudiante), etc.

Les élèves sont invités à s'inscrire aux activités parascolaires pendant la période du dîner. Ils peuvent aussi utiliser la bibliothèque pendant cette période. Enfin, le local *Entracte* est mis à la disposition des élèves du premier cycle.

À noter que les élèves qui quittent le terrain de l'école ou les élèves qui dînent à l'extérieur sont SOUS LA RESPONSABILITÉ des parents ou des détenteurs de l'autorité parentale. La direction de l'école n'assurera aucune surveillance pour les jeunes se rendant aux Promenades Beauport, au Parc des Cascades et aux terrains de soccer.

Nous vous invitons à communiquer avec l'école si vous vivez une problématique pendant cette période de la journée ou si vous questionnez l'emploi du temps de votre enfant. Nous pouvons vous aider à trouver des solutions.



CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022

L M M J V	L M M J V	L M M J V	L M M J V
<p>AOÛT</p> <p>2 3 4 5 6 9 10 11 12 13 16 17 18 19 20 23 24 25 26 27 30^A 31¹</p> <p>2 jours</p>	<p>SEPTEMBRE</p> <p>6 7⁵ 8⁶ 9⁷ 10⁸ 11² 12³ 13⁴ 13⁹ 14¹ 15² 16³ 17⁴ 18⁵ 19⁶ 20⁷ 21⁸ 22⁹ 23¹ 24² 27³ 28⁴ 29⁵ 30⁶</p> <p>20 jours</p>	<p>OCTOBRE</p> <p>4⁵ 5⁶ 6⁷ 7⁸ 8⁹ 9¹ 10² 11³ 12⁴ 13⁵ 14⁶ 15⁷ 16⁸ 17⁹ 18¹ 19² 20³ 21⁴ 22⁵ 23⁶ 24⁷ 25⁸ 26⁹ 27¹ 28² 29³ 30⁴</p> <p>19 jours</p>	<p>NOVEMBRE</p> <p>1⁵ 2⁶ 3⁷ 4⁸ 5⁹ 6¹ 7² 8³ 9⁴ 10⁵ 11⁶ 12⁷ 13⁸ 14⁹ 15¹ 16² 17³ 18⁴ 19⁵ 20⁶ 21⁷ 22⁸ 23⁹ 24¹ 25² 26³ 27⁴ 28⁵ 29⁶ 30⁷</p> <p>21 jours</p>
<p>DÉCEMBRE</p> <p>6² 7³ 8⁴ 9⁵ 10⁶ 11⁷ 12⁸ 13⁹ 14¹ 15² 16³ 17⁴ 18⁵ 19⁶ 20⁷ 21⁸ 22⁹ 23¹ 24² 25³ 26⁴ 27⁵ 28⁶ 29⁷ 30⁸ 31⁹</p> <p>14 jours</p>	<p>JANVIER</p> <p>3 4 5 6⁴ 7⁵ 8⁶ 9⁷ 10⁸ 11⁹ 12¹ 13² 14³ 15⁴ 16⁵ 17⁶ 18⁷ 19⁸ 20⁹ 21¹ 22² 23³ 24⁴ 25⁵ 26⁶ 27⁷ 28⁸ 29⁹ 30¹ 31²</p> <p>17 jours</p>	<p>FÉVRIER</p> <p>7⁷ 8⁸ 9⁹ 10¹ 11² 12³ 13⁴ 14⁵ 15⁶ 16⁷ 17⁸ 18⁹ 19¹ 20² 21³ 22⁴ 23⁵ 24⁶ 25⁷ 26⁸ 27⁹ 28¹ 29² 30³</p> <p>19 jours</p>	<p>MARS</p> <p>7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31</p> <p>17 jours</p>
<p>AVRIL</p> <p>4³ 5^{4E} 6^{5E} 7^{6E} 8^{7E} 9^{8E} 10^{9E} 11¹ 12² 13³ 14⁴ 15⁵ 16⁶ 17⁷ 18⁸ 19⁹ 20¹ 21² 22³ 23⁴ 24⁵ 25⁶ 26⁷ 27⁸ 28⁹ 29¹ 30²</p> <p>17 jours</p>	<p>MAI</p> <p>2² 3³ 4⁴ 5⁵ 6⁶ 7⁷ 8⁸ 9⁹ 10¹ 11² 12³ 13⁴ 14⁵ 15⁶ 16⁷ 17⁸ 18⁹ 19¹ 20² 21³ 22⁴ 23⁵ 24⁶ 25⁷ 26⁸ 27⁹ 28¹ 29² 30³ 31⁴</p> <p>18 jours</p>	<p>JUIN</p> <p>6⁴ 7⁵ 8⁶ 9⁷ 10⁸ 11⁹ 12¹ 13² 14³ 15⁴ 16⁵ 17⁶ 18⁷ 19⁸ 20⁹ 21¹ 22² 23³ 24⁴ 25⁵ 26⁶ 27⁷ 28⁸ 29⁹ 30¹</p> <p>16 jours</p>	<p>Légende</p> <p>○ Congé statuaire △ Journée pédagogique C.S. E Session d'examens } Fin d'étape * Forces majeures (3)</p>

Dates importantes :

- Assemblée générale des parents : 14 septembre 2021
- Rencontre de parents (première communication) : 18 novembre 2021
- 1^{er} bulletin : 28 janvier 2022
- Rencontre de parents (premier bulletin) : 17 février 2022
- Communication aux parents : 22 avril 2022
- Vaccination (3^e sec., 15 ans au 30 septembre) : Dates à venir

Gel de cours pour évaluation :

- 23 février 2022 : mathématique (niveaux à confirmer)
- 3 mars 2022 : français sec. 3, 4 et 5
- ___ mai 2022 AM : français sec. 3 et 4
- ___ mai 2022 AM : français sec. 5 (examen ministère)
- ___ mai 2022 AM : français sec. 2 – Lecture préparatoire (examen ministère)
- ___ mai 2022 AM : français sec. 1
- ___ mai 2022 AM : français sec. 2 – Écriture (examen ministère)
- 19 mai 2022 AM : mathématique sec. 1 à 5
- ___ juin 2022 AM : anglais sec. 5 (examen ministère)
- ___ juin 2022 : histoire sec. 4 (examen ministère)
- ___ juin 2022 : mathématique SN de sec. 4 (examen ministère)
- ___ juin 2022 : science et technologie de sec. 4 (examen ministère)
- ___ juin 2022 : mathématique CST de sec. 4 (examen ministère)

Consultez régulièrement notre site Internet pour les mises à jour : ecolesamueldechamplain.ca

Aimez ou abonnez-vous à notre page Facebook <https://www.facebook.com/ESChamplain>

Horaire des cours

Période 1 : 9 h 20 à 10 h 35
 Période 2 : 10 h 50 à 12 h 05
 Période 3 : 13 h 30 à 14 h 45
 Période 4 : 15 h à 16 h 15

Absences et retards

Aviser le secrétariat en appelant au numéro :

(418) 666-4500,
 poste 4947

Ensemble, créons un milieu de vie humain et stimulant où tous peuvent réussir et s'épanouir pleinement.

COLLABORATION HUMANISME RIGUEUR